RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : Solocal

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2020 sous le numéro de dépôt 24839

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/24839

Type d'acte : Déclaration de conformité
Fusion absorption

Déposant :

Nom/dénomination : Solocal

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 444 212 955

N° gestion : 2004 B 06270

Copie certifiée conforme
SPD / 04/06/2020 08:00:27
N° de dépôt - 2020/24839 / 444212955

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NANTERRE 3
Le 02/06 2020 Dossier 2020 00023336, référence 9214P03 2020 A 03268
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur principal des finances publiques

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE

FINE MEDIA PAR SOLOCAL

(Article L. 236-6 du Code de commerce)

Florence LOZIER
Contrôleur principal des Finances publiques

LES SOCIETES :

1. Solocal

société anonyme au capital social de 881 108 385,30 euros dont le
situe 204 rond-point du pont de Sèvres, à Boulogne Billanc
enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, s
444 212 955, dûment représentée par Monsieur Eric Boustouller er
Président Directeur Général,

ci-après désignée « **Solocal** »,

2. Fine Media

Société par actions simplifiée, au capital de 47 036,40 euros dont le siège social est situé 204 Rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée sous le numéro 494 447 550 au Registre du commerce et des Sociétés de Nanterre, représentée par Monsieur Amaury Lelong, Président,

ci-après désignée « **FINE MEDIA** »,

ont exposé et déclaré ce qui suit concernant la fusion par absorption de FINE MEDIA par Solocal.

EXPOSE

1. Par acte sous seing privé en date du 26 février 2020, il a été établi entre les sociétés Solocal et FINE MEDIA un projet de fusion.

Ce projet indique notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des deux sociétés ;
- les motifs, les buts et les conditions de la fusion ;
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux sociétés utilisés pour établir les conditions de la fusion, fixée au 31 décembre 2019 ;
- la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de FINE MEDIA transmis au titre de la fusion sur la base du bilan de FINE MEDIA au 31 décembre 2019, FINE MEDIA devant transmettre à Solocal la totalité de ses actifs évalués à 8 087 243 euros, à charge pour Solocal d'acquitter le montant total du passif transmis s'élevant à 5 709 884 euros, soit un actif net transféré à Solocal à titre de fusion s'élevant à 2 377 359 euros ;

AL

Copie certifiée conforme
SPD / 04/06/2020 08:00:27
N° de dépôt - 2020/24839 / 444212955

- la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée devaient être, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société absorbante fixée au 1er janvier 2020 ;

Le projet de fusion stipule par ailleurs que FINE MEDIA se trouvera dissoute au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il est précisé que Solocal Group détenant en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de Solocal et de FINE MEDIA depuis le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre du projet de fusion, il n'y a eu lieu ni à augmentation de capital de Solocal, ni à échange des actions de FINE MEDIA contre des actions de Solocal conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, ni corrélativement à la détermination d'un rapport d'échange entre les actions de FINE MEDIA d'une part, et les actions de Solocal d'autre part.

De même, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'Associé Unique de FINE MEDIA ni à l'établissement des rapports mentionnés à l'article L. 236-10 du Code de commerce.

2. Le projet de fusion a été déposé le 28 février 2020 au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, en deux exemplaires sous le numéro 06426 pour FINE MEDIA et en deux exemplaires, sous le numéro 06270 pour Solocal.

3. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication sur le site internet de Solocal et FINE MEDIA dès le 7 avril 2020.

A la suite de ces avis, aucune opposition n'a été faite à la fusion par des créanciers sociaux, dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

DECLARATION

Ceci exposé, Messieurs Eric Boustouller et Amaury Lelong, ès-qualités, déclarent et constatent que la fusion par absorption de FINE MEDIA par Solocal a été réalisée en conformité avec la loi et les règlements.

DEPOT DES PIECES

1. Les pièces suivantes seront déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour FINE MEDIA, avec deux exemplaires originaux de la présente déclaration :

- une copie de l'avis de dissolution de FINE MEDIA paru dans le journal d'annonces légales « Petites affiches »;
- un pouvoir.

2. Les pièces suivantes seront déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour Solocal, avec deux exemplaires originaux de la présente déclaration :

- une copie de l'avis de réalisation de la fusion paru dans le journal d'annonces légales « Petites affiches », pour Solocal ;

AL

Copie certifiée conforme
SPD / 04/06/2020 08:00:27
N° de dépôt - 2020/24839 / 444212955

- un pouvoir.

Fait à Boulogne-Billancourt
Le 1er juin 2020

Solocal
représentée par
Monsieur Eric Boustouller

FINE MEDIA
représentée par
Monsieur Amaury Lelong

Copie certifiée conforme
SPD / 04/06/2020 08:00:27
N° de dépôt - 2020/24839 / 444212955